

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le **21 mars deux mille vingt-cinq**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents : MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc).

Secrétaire de séance : SOULIER Jean-Marc.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2025.

Objet : Délégation au maire : autorisation d'engager des dépenses au compte « Secours d'urgence ».

Afin que la commission aide sociale de la commune puisse attribuer des aides aux personnes qui en feront la demande, Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

- De créditer le compte 6588 « secours d'urgence » d'un montant de 500 € pour l'exercice 2025,
- D'autoriser Monsieur le maire à engager des dépenses sur ce compte grâce à des décisions administrative dans la limite de 250 € par an par bénéficiaire.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la proposition.

Résultats du vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

Extrait certifié conforme,
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.



